Développer la délégation, l'autonomie et la responsabilisation des équipes

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

À l'issue de la formation, vous serez capable de mettre en œuvre des pratiques managériales bienveillantes et structurantes favorisant la délégation, l'autonomie et la responsabilisation de votre équipe

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

Date : 8 avril 2027
Durée : 1 jour - 7 heures
Lieu : Vénétis Vannes

PUBLIC VISÉ :

Managers d'équipe qui délèguent ou souhaitent déléguer des missions responsabilisantes et en autonomie à une équipe ou à un collaborateur.

PRÉ REQUIS :

- Manager au moins un collaborateur

MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :



Isabelle BOZEC
i.bozec@venetis.fr
06 70 10 44 74

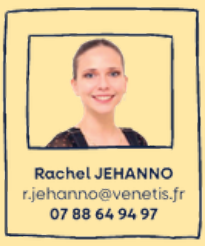

Rachel JEHANNO
r.jehanno@venetis.fr
07 88 64 94 97

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- Identifier les missions pouvant être déléguées en tenant compte du niveau d'autonomie du collaborateur
- Poser un cadre de délégation clair, sécurisant et responsabilisant
- Adapter votre posture managériale pour accompagner la montée en autonomie
- Organiser un suivi favorisant la responsabilisation sans contrôle excessif

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation s'appuie sur :

- Un support complet (apports théoriques, méthodes, grilles, outils) remis en fin de formation
- Des cas réels d'entreprises partagés et analysés en pratiques efficaces
- Des entrainements et des débriefings structurés

BONUS DE LA FORMATION



Chez Vénétis, vous bénéficiez sur demande **d'un accompagnement de notre formatrice jusqu'à 3 mois** après votre formation pour ancrer durablement vos acquis et passer rapidement à l'action.

PROGRAMME :

Identifier les missions pouvant être déléguées en tenant compte du niveau d'autonomie du collaborateur

- Analyser quelques mots clefs du lexique managérial pour mieux l'utiliser dans vos pratiques : la délégation, l'autonomie et la responsabilisation
- Identifier des bénéfices et des freins à la délégation
- Évaluer le niveau d'autonomie d'un collaborateur
- Sélectionner des missions à déléguer et définir le niveau d'autonomie adapté
- *Réaliser un autodiagnostic, analyser des situations professionnelles vécues et expérimenter une matrice de délégation*

Poser un cadre de délégation clair, sécurisant et responsabilisant

- Définir le résultat attendu et les critères de réussite
- Clarifier les responsabilités, les marges de décision et les limites de la délégation
- Déterminer les ressources, les échéances et les modalités d'alerte
- Maitriser la méthodologie du « contrat de délégation »
- *Construire un contrat de délégation à partir d'une situation réelle et entraînement en binôme*

Adapter votre posture managériale pour accompagner la montée en autonomie

- Identifier le niveau d'autonomie de votre collaborateur et déployer un accompagnement managérial adapté
- Utiliser l'écoute, le questionnement et la reformulation : outils et méthodes managériales
- Formuler un feedback factuel, constructif et encourageant
- Mettre en place un cadre bienveillant autour de la prise d'initiative et du droit à l'erreur
- *S'entraîner au questionnement et au feedback à travers des mises en situation et débriefing collectif*

Organiser un suivi favorisant la responsabilisation sans contrôle excessif

- Différencier le suivi, le soutien et le contrôle excessif dans votre contexte managérial
- Définir des points d'étape et des indicateurs dans la démarche d'un suivi responsabilisant
- Conduire un échange centré sur les résultats, les difficultés et les apprentissages du collaborateur
- Reconnaitre les progrès et ajuster le niveau d'autonomie de vos équipes
- *Créer une trame de suivi, étude de cas et formalisation d'un plan d'action individuel*

FORMATRICE :

Professionnelle de l'accompagnement RH des entreprises, associations et collectivités, Marie LECUYER, depuis plus de 10 ans, accompagne et forme les dirigeants, les managers et les équipes dans l'amélioration de leurs pratiques managériales et relationnelles.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

LE SUIVI PEDEGOGIQUE ET LA COORDINATION

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité de Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction concernant les formations réalisées chez VENETIS Formation au premier semestre en 2026 est de 93%. Le taux de recommandation est de 100% sur le premier semestre 2026.

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement en amont de la formation. Une grille d'autoévaluation des acquis est complétée en début et fin de formation et enfin une évaluation à l'issue de la formation (à chaud) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / i.bozec@venetis.fr

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.
Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.
Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction de votre financeur public. L'équipe Vénétis Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous :
Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74
Rachel JEHANNO: r.jehanno@venetis.fr -07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site France compétences : " Quel est mon-opco ? "

POUR ALLER PLUS LOIN : NOS FORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Adapter votre management à l'arrivée de l'IA dans les équipes

Découvrez comment l'IA transforme le management et faites-en un véritable allié au quotidien.

Comprendre, prévenir, repérer et agir face aux enjeux de la santé mentale

Adoptez une démarche de premiers secours en santé mentale.

et bien d'autres encore....

Des formations dans un cadre propice au partage, aux échanges et à l'expérimentation






ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOPI N°262107 – MAJ 10.2026

www.venetis.fr